

option Analyse et conduite de systèmes d'exploitation (ACSE)

RNCP344 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	BTSA — Brevet de technicien supérieur agricole
Code(s) NSF	210
Code(s) ROME	A1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

• Activités visées :

Selon la nature de l'emploi exercé, de l'environnement professionnel, du mode d'organisation interne, les BTSA ACSE sont amenés à développer en partie les activités participant aux grandes fonctions suivantes : A. Appui technico-économique et conseil ; B. Conduite d'un système d'exploitation ; C. Développement local ; D. Gestion d'unité ; E. Animation ; F. Formation ; G. Communication ; H. Etudes, essais, production de référence ; I. Commercial. Les quatre premières fonctions renvoient à des emplois ciblés par le BTSA ACSE ; les cinq dernières sont transversales à ces emplois.

A. Appui technico-économique et conseil :

1. Il assure un appui technique ou technico-économique dans le cadre de la gestion optimale courante de l'exploitation.

2. Il participe à la fourniture d'un conseil individualisé à l'entreprise : reprise-installation, cessation d'activité, suivi et optimisation des systèmes d'exploitation (production, comptabilité, gestion financière, aide à l'organisation...).

3. Il intervient dans des actions collectives (analyse comparative d'exploitations...), réunions de groupes (exploitants agricoles, développement local...).

4. Il peut mettre en relation l'entreprise avec un spécialiste suite à son intervention.

B. Conduite d'un système d'exploitation :

5. Il conçoit et conduit un système d'exploitation.

C. Développement local :

6. Il participe à la conduite de projets de développement local.

D. Gestion d'unité :

7. Il gère une petite ou moyenne unité (d'approvisionnement, collecte...).

E. Animation :

8. Il assure l'animation de groupes constitués (groupes de développement agricole, de producteurs, ruraux, de salariés...).

F. Formation :

9. Il peut être associé à l'identification des besoins de formation et à leur traduction en termes de formation.

10. Il organise et anime des actions de formation de courte durée.

11. Il intervient dans une action de formation.

G. Communication :

12. Il participe aux actions de communication et de diffusion.

H. Etudes, essais, production de référence :

13. Il assure la mise en œuvre d'études et d'essais, de protocoles de recherche et/ou la production de références technico-économiques.

I. Commercial :

14. Il contribue aux activités commerciales de son entreprise.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Capacités communes à toutes les options :

- Choisir et utiliser, dans une situation donnée, un modèle mathématique adapté au traitement de l'information présentée sous différents aspects.

- Utiliser des outils informatiques.

- Communiquer dans une langue étrangère, par oral et par écrit, dans sa vie professionnelle (anglais ou allemand ou italien ou espagnol).

- Capacités d'expression, de communication, de relation, d'initiative (techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation).

- Se repérer dans la réalité économique et sociale.

- Capacités spécifiques à l'option :

- Identifier les interactions entre politiques agricoles et évolution de l'agriculture française, et analyser les mesures de politique mises en œuvre.

- Participer à la mise en œuvre d'une démarche d'élaboration d'un projet de développement local.

- Choisir et pratiquer les outils comptables de gestion et de fiscalité nécessaires à la conduite d'un système d'exploitation.

- Intégrer la dimension juridique dans les principales prises de décision concernant l'exploitation agricole.

- Raisonner, au sein d'une exploitation agricole, la mise en marché de biens et services qu'elle peut produire.

- Mettre en œuvre une méthode d'approche du fonctionnement de l'exploitation agricole dans son environnement en s'appuyant sur des fondements scientifiques et méthodologiques.

- Prendre en compte l'évolution des systèmes agraires en relation avec les enjeux sociaux, écologiques et économiques pour les intégrer dans son raisonnement professionnel.

- Réaliser un diagnostic agronomique sur les unités de décision (les parcelles) et le bassin versant pour conduire les systèmes de culture compte tenu des objectifs de l'agriculteur et des moyens dont il dispose ; mettre en évidence les points communs et les différences entre l'exploitation des espèces animales pour raisonner la conduite des productions animales.

- Acquérir une méthodologie de diagnostic et de gestion d'atelier d'un système de production agricole : une production céréalière dans un système de culture ; une production de ruminant(s) et production et gestion du système fourrager ; un atelier au choix dans un système de production.

- Réaliser une étude sur les fondements et la mise en œuvre d'une activité innovante de production de biens ou de services au sein d'une exploitation agricole.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités : Ce technicien supérieur peut exercer son activité dans les secteurs professionnels suivants : les entreprises prestataires de service (juridique, comptable, financier, contrôle, analyse, formation, animation...) intervenant en aval et en amont des exploitations agricoles et contribuant à ce titre à la production agricole mais aussi plus largement dans le milieu rural ; les exploitations et entreprises agricoles en tant que chef d'exploitation, associé ou salarié ; les entreprises d'approvisionnement, de collecte et de transformation.

Les organisations ou entreprises appartenant à ces secteurs professionnels ont des pratiques de recrutement diverses : d'une part entre secteurs professionnels (chambres d'agriculture, coopératives, centres d'économie rurale...) et d'autre part au sein d'un même secteur.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles : Les emplois suivants peuvent être occupés à l'issue de la formation ou après quelques années d'activité : conseiller, technicien agricole, comptable, chef d'exploitation, associé d'exploitation,

salarié d'exploitation, agent de développement local, animateur, formateur, assistant clientèle, responsable de magasin, responsable d'unité d'approvisionnement...

En ce qui concerne les emplois de conseil, ceux de conseiller d'entreprise et de conseiller spécialisé relèvent du niveau II-I, alors que ceux de conseiller d'appui technico-économique peuvent se situer au niveau III.

Comme salarié, le technicien supérieur est, en règle générale, sous la responsabilité hiérarchique du président, directeur ou responsable (chef de service...) de l'organisation où il exerce son activité. Dans les exploitations agricoles et organismes d'approvisionnement, il peut assurer une fonction d'encadrement portant sur des équipes de taille modeste. La responsabilité et l'autonomie déléguées sont liées à la nature de l'entreprise ou de l'organisme employeur (taille, effectif salarié, produit, mode d'organisation...) et à l'expérience acquise au cours de la carrière professionnelle.

En qualité de chef d'entreprise agricole, il assume l'ensemble des responsabilités dévolues à la fonction.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury national, présidé par un ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, est composé : – pour deux tiers au moins d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA,

– pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : – deux-tiers d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA,
– un tiers de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP24440

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr
<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/344/>